

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
lundi 8 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.2
11 octobre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT livre quelques réflexions sur les transformations récentes de la conjoncture économique et politique internationale et leur importance pour l'ONU et la Deuxième Commission. Comme l'a dit Jean Monnet, seul un examen conjoint des problèmes peut permettre de dégager une ligne de conduite commune et offrir une plate-forme de négociations. Le message des années 80 est que toute conception trop simpliste des problèmes économiques est à exclure. Le monde adopte enfin une approche plus rationnelle et plus pragmatique du cadre global des politiques économiques, comprenant que le manque de rigueur budgétaire et en matière de gestion est redoutable, quel que soit le groupe de pays concerné.

2. Les événements qui se sont produits en 1989 dans les pays d'Europe centrale et orientale, ont entraîné des réalignements politiques, et transformé les systèmes économiques et les valeurs sociales. La démocratie, la pratique des libertés et le respect des droits de l'homme s'étendent. Ces transformations touchent non seulement l'Est mais aussi le Sud. Comme le constatait le rapport de la Commission du Sud présenté récemment à New York, l'avenir découlera du jeu de nombreuses forces dans lesquelles la coopération Sud-Sud n'est pas des moins importantes. La nouvelle décennie devrait permettre à ces pays d'accélérer leur développement économique grâce à cette plus grande interdépendance politique et à de courageux ajustements.

3. Malheureusement, ces changements qui sont survenus dans les domaines de la politique de l'idéologie et du développement de la conception n'ont pas été accompagnés par des changements du même ordre dans le domaine économique. D'après les projections du FMI et de la Banque mondiale au cours des cinq années suivantes, la performance des pays en développement sera analogue à celle qu'ils ont connue dans la deuxième moitié des années 80. Nombre d'entre eux subiront un déclin sensible de leur revenu par habitant, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. La plupart des pays d'Amérique latine et certains pays d'Asie ne devraient enregistrer que des progrès négligeables. La situation économique des pays en développement demeure donc extrêmement précaire. L'activité économique de l'Europe orientale s'est maintenue à un faible niveau; la production devrait baissé de 5 % en 1990 et les nouvelles réformes se sont traduites par des déséquilibres économiques au cours du premier semestre de l'année en cours. En résumé, on peut dire que l'économie mondiale se caractérise par une très grande incertitude.

4. En 1990, l'ONU a joué un rôle très important dans la coopération grâce à l'adoption de la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, déclaration qui sera complétée par la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, dont le texte devrait être définitivement arrêté sous peu. La récente Conférence de Paris sur les pays les moins avancés revêt également une très grande importance dans ce contexte.

(Le Président)

5. Les problèmes économiques figurant de plus en plus parmi les préoccupations majeures de la communauté internationale, l'Organisation devra, dans les années 90, relever de nouveaux défis à l'échelle mondiale : la pauvreté, la famine, la dégradation de l'environnement, les perspectives de croissance des pays en développement. La Deuxième Commission servant de cadre au jeu des idées et des initiatives, a pour sa part un rôle important à jouer en ce qui concerne l'organisation d'échanges de vues et de débats politiques et, lorsqu'il existe une volonté politique et que les objectifs fixés sont précis et réalistes, elle peut constituer un instrument irremplaçable en matière de coopération internationale, étant souvent à l'origine de mesures importantes prises dans le cadre du système. Elle doit également promouvoir les efforts en vue de parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour encourager le développement mondial. La Commission devra adopter à la session en cours des décisions à la mesure des espérances de la communauté internationale, formuler des idées nouvelles et des propositions concrètes qui répondent bien aux problèmes, soutenir les efforts en vue d'une action concertée et promouvoir une meilleure compréhension des problèmes économiques au niveau politique par le biais de débats.

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

6. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) constate que l'époque actuelle est marquée au sceau de l'imprévisibilité. En effet, seulement deux mois auparavant, le monde célébrait la fin de la guerre froide; les pays industrialisés et certaines régions d'Asie, s'engageaient sur la voie d'une croissance dynamique et on pouvait songer à corriger les graves déséquilibres entre le Nord et le Sud.

7. Cependant, au début du mois d'août, la situation a brusquement changé; les événements survenus dans la région du Golfe ont fait renaître le spectre du ralentissement économique à l'échelle mondiale. Dans les pays à économie de marché, on prévoit maintenant une reprise de l'inflation et, partant, une hausse des taux d'intérêt; pour les pays en développement importateurs de pétrole, la facture pétrolière augmentera de 20 à 25 milliards de dollars par an, fardeau qui, venant s'ajouter à celui de la dette, deviendra intolérable. La croissance modeste projetée dans certains de ces pays est sans doute compromise; leurs programmes d'ajustement risquent d'échouer et les accords financiers concernant le problème de leur dette vont probablement se désagréger. Ces problèmes ont été déjà examinés lors des réunions de la Banque mondiale et du FMI. L'ONU devra pour sa part suivre de près les conséquences économiques de la situation.

8. Il importe de ne pas imposer aux pays en développement importateurs le fardeau d'un ajustement supplémentaire et par conséquent de leur fournir d'urgence une aide financière accrue à des conditions favorables. Il faudrait que les pays exportateurs de pétrole, dont les recettes ont fortement augmenté du fait de la nouvelle situation, de même que les pays industrialisés, contribuent à alléger la charge financière qui pèse sur ces pays.

(M. Blanca)

9. Le prix du pétrole a été l'une des causes de l'aggravation des tensions au Moyen-Orient. Des tentatives très sérieuses ont déjà été faites dans le passé, notamment dans le cadre des Nations Unies, pour examiner la question de la stabilité des marchés mondiaux de l'énergie, mais les résultats ont été négligeables et, dans les années 80, on s'en est presque entièrement remis au fonctionnement du marché du pétrole. Le moment est venu de réfléchir à la façon dont l'ONU pourrait contribuer à instaurer une certaine coopération entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

10. Mais le malaise actuel dépasse la question de l'énergie proprement dite. S'il est évident que rien ne justifie l'agression commise contre le Koweït, il faut aussi réfléchir au contexte général dans lequel s'inscrivent les événements récents du Moyen-Orient. Comme l'a dit le Ministre italien des affaires étrangères, la crise du Golfe a rappelé à quel point la question Nord-Sud restait fondamentale pour l'édification d'un nouvel ordre international. L'une des tâches principales de la Deuxième Commission devrait donc être de chercher à obtenir des résultats concrets dans le domaine de la coopération Nord-Sud. La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et le Sommet mondial pour les enfants sont autant de manifestations de solidarité.

11. Mais à côté de ces déclarations, les mesures prises par les gouvernements sont beaucoup trop limitées, lorsqu'il s'agit de la croissance et du développement. À peine la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée avait-elle été signée que les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE annonçaient que l'assistance fournie l'année précédente avait diminué de 2 % en termes réels. Cette divergence entre les déclarations d'intention et les mesures politiques adoptées est à déplorer. Ce manque d'esprit de suite se retrouve en ce qui concerne la situation de la dette. D'un côté, on se félicite des progrès réalisés dans le renforcement de la stratégie dans ce domaine et, de l'autre, les projections du FMI indiquent que le montant total de la dette des pays en développement atteindra le chiffre de 1 354 milliards de dollars d'ici la fin de 1991 soit une augmentation de 9 %. Les récentes propositions qui ont été formulées à ce sujet n'ont pas encore été mises en oeuvre, faute peut-être d'une détermination réelle de la part des créanciers. Il faut espérer que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, dont l'élaboration est encore en cours, sera prochainement arrêtée. En effet, si le problème de l'endettement n'est pas réglé de façon décisive au cours des deux ou trois prochaines années, il sera illusoire de parler d'aspirations en matière de développement au cours des années 90.

12. Les années 80 ont été marquées par une dégradation de l'économie pour de nombreux pays en développement. Il faut tenir pleinement compte de ces données négatives pour mieux les corriger. C'est dans cet esprit que s'est réunie à Paris la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La contribution de la CNUCED a été en tous points excellente et le plan d'action de la Conférence semble porteur d'espoir.

(M. Blanca)

13. D'autres réunions pouvant avoir un caractère pratique et constructif vont bientôt avoir lieu. Dans quelques semaines aura lieu la dernière partie des négociations d'Uruguay dont le résultat doit être positif, sinon les pays en développement ne pourront sortir de leur endettement. En 1991, la CNUCED tiendra sa huitième session, qui constituera une autre occasion majeure de renforcer la coopération pour le développement. Enfin, la préparation de la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement a fait des progrès modestes mais significatifs.

14. Si l'on doit se féliciter des progrès faits par la liberté et la démocratie dans le monde entier, il ne faut toutefois pas oublier que dans de nombreux pays en développement, les conditions de vie sont loin de s'améliorer et qu'au cours des années 80, le déséquilibre entre le Nord et le Sud s'est encore accentué. L'Assemblée générale devra donc, à la session en cours, créer les conditions du changement en vue d'un meilleur équilibre entre ces pays et les hommes.

15. Au milieu de ces graves difficultés, l'ONU apparaît de plus en plus comme le seul lieu de recours pour éviter les affrontements et préserver la paix et la sécurité. La meilleure armée dans ce domaine est la prévention, laquelle exige plus de justice économique et sociale. La démarche du système des Nations Unies doit être neutre, impartiale et sans conditionnalité. Il faut se montrer rigoureux à l'égard du fonctionnement du système, mais il faut aussi que tous les Etats Membres en mesure de le faire contribuent à renforcer sa capacité collective et coordonnée d'action et d'intervention, afin que la lutte pour le développement accède à une étape supérieure.

ELECTION DU BUREAU

16. Le **PRESIDENT** informe la Commission que les candidatures de MM. Amaziane (Maroc) et G. Gianelli (Uruguay) ont été proposées pour les postes de vice-président et celle de M. Rysinski (Pologne) pour le poste de rapporteur.

17. M. Amaziane (Maroc) et M. Gianelli (Uruguay) sont élus vice-présidents par acclamation.

18. M. Rysinski (Pologne) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/45/250 et Add.1, A/45/251 et Add.1, A/C.2/45/1, A/C.2/45/L.1, L.1/Add.1 et Corr.1)

19. Le **PRESIDENT** appelle l'attention de la Commission sur une lettre datée du 21 septembre 1990, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/45/1) concernant les questions renvoyées à la Commission. Il appelle également l'attention sur le document A/C.2/45/L.1, dans lequel figure le projet de programme de travail de la Commission établi par le Secrétariat, et sur le document A/C.2/45/L.1/Add.1 et Corr.1 où figure la liste des documents dont la Commission est saisie. Il ajoute qu'un projet de programme de travail révisé a également été distribué par le Secrétariat, en raison du retard concernant la séance en cours.

(Le Président)

20. Le Président rappelle les décisions prises par l'Assemblée générale sur la base des recommandations figurant dans le premier rapport du Bureau (A/45/250) concernant l'organisation des travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions. Ces décisions portent sur la suppression du quorum exigé pour que les séances puissent commencer, la ponctualité, la limitation du temps accordé pour les explications de vote, l'exercice du droit de réponse par les délégations, la pratique consistant à ne pas reproduire intégralement les déclarations et les procédures à suivre par les grandes commissions en ce qui concerne les propositions impliquant des dépenses et le vote de ces propositions. Il appelle également l'attention sur l'article 4.9 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

21. Il demande instamment à la Commission de limiter le plus possible le nombre de projets de résolution ou de décision déposés au titre de chaque point et de n'en adopter qu'un seul sur chaque question précise dont elle est saisie. Tous les projets de résolution devraient être concis et centrés sur des recommandations de politiques générales à l'intention des Etats Membres et des organes des Nations Unies. Les délégations ne devraient pas se sentir obligées de présenter un projet de résolution sur une question pour la seule raison qu'un rapport a été soumis ou qu'un projet de résolution ou de décision sur cette question a été adopté autrefois; la Commission devrait se borner à prendre note des rapports qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée générale. De plus, les résolutions prévoyant l'examen d'un sujet à une session ultérieure ne devraient pas demander qu'une nouvelle question soit inscrite à l'ordre du jour, mais recommander que l'examen ait lieu dans le cadre du débat consacré au point au titre duquel la résolution a été adoptée. Le Président souhaiterait que les demandes de rapports à soumettre à la Commission soient conformes à son programme de travail biennal, sauf lorsque l'urgence de la question exige qu'il en soit autrement, et appelle l'attention sur le paragraphe 21 du document A/45/250, relatif à la limitation du nombre de rapports demandés au Secrétaire général, dans l'objectif de réduire le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

22. Il propose également que la Commission maintienne sa pratique de limiter à 10 minutes les déclarations sur chaque point de l'ordre du jour, à l'exception du débat général où les déclarations sont limitées à 15 minutes.

23. Il en est ainsi décidé.

24. Enfin, la Commission doit avoir présente à l'esprit l'importance de respecter les délais fixés pour la présentation des projets de résolution ou de décision si elle veut achever ses travaux à temps. Comme les grandes commissions peuvent se réunir en moyenne sept séances par semaine, il est essentiel que la Commission s'en tienne à son programme de travail et que les délégations souhaitant prendre la parole s'inscrivent pour les séances prévues, et qu'elles ne cherchent pas systématiquement à s'inscrire pour le dernier jour du débat.

25. M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77, demande que soient rétablis les deux jours de débat qui ont été retirés au programme initial et regrette que le Groupe des 77 n'ait pas été consulté sur l'organisation des travaux. Tenant compte du rectificatif qui vient d'être distribué, il demande qu'on conserve suffisamment de souplesse au programme de travail et qu'on ajoute un jour aux débats, qui devraient être terminés à la fin de la semaine du 4 décembre, le vendredi et non le jeudi. Une journée, comme initialement prévu, et non une demi-journée, comme prévu dans le rectificatif, devrait être consacrée au point 148 (Respect des engagements et application des politiques de coopération internationale au service du développement convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement). Il est possible que la Commission ait besoin de plus de temps pour le débat général, car il s'agit non seulement d'examiner de nouveaux aspects, mais également d'examiner des aspects traditionnels sous un jour nouveau. Compte tenu de ce qu'a dit éloquemment le Directeur général sur la coopération et de la nécessité de faire en sorte que les résolutions de l'Assemblée ne restent pas lettre morte, il faudrait augmenter le temps qui sera consacré au débat sur le point 84 (Activités opérationnelles de développement).

26. Le PRESIDENT dit que chacun pourra s'exprimer, que la date de la fin des travaux sera fixée avec une certaine souplesse et que, dans l'établissement du programme de travail, il a été tenu compte du temps consacré dans le passé à chaque grande question, les dates limites pouvant au besoin être modifiées; il demande la coopération de la Commission, étant donné la difficulté des problèmes de gestion concernant le calendrier des séances; la question de savoir s'il y a lieu de prévoir une séance supplémentaire pour examiner le point 148 dépendra du nombre d'orateurs. D'une façon générale, il fera de son mieux pour ménager plus de temps pour le débat général, si le besoin s'en fait sentir. Quant au point 84 (Activités opérationnelles de développement), on pourra, si besoin est, organiser une ou deux séances supplémentaires.

27. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) dit que s'agissant du point 148, une séance est prévue le matin du 11 octobre; on pourra toutefois examiner cette question pendant deux séances le 11 octobre, en reportant au vendredi 12 octobre l'examen des points 86 et 87.

28. M. MOZUKHOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle qu'au cours des consultations officieuses du 25 septembre, on avait proposé de modifier éventuellement la date de l'examen du point 12 1) (Coopération internationale dans l'atténuation des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl), le rapport du Secrétaire général n'étant pas encore prêt; il demande des précisions concernant l'examen de ce point.

29. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) dit que l'examen du point 12 1) devrait commencer le 18 octobre. Le rapport du Secrétaire général ne sera sans doute pas prêt à cette date, et il faudra donc envisager d'examiner cette question à une date ultérieure, peut-être à la fin de la première semaine de novembre si le rapport est prêt, une séance devant être consacrée à cet examen.

30. Le **PRESIDENT** rappelle que la Mauritanie avait elle aussi soulevé une question durant les consultations officieuses.

31. **M. STOFY** (Secrétaire de la Commission) dit qu'en effet le représentant de la Mauritanie avait demandé que le point 79 c) (Bilan de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés) soit, si possible, examiné par l'Assemblée générale en séance plénière. Pareille pratique a déjà été adoptée dans le passé. Si la Commission le recommande, son président pourrait écrire au Président de l'Assemblée générale au sujet de cette proposition, que l'Assemblée générale pourrait accepter sans difficulté.

32. **M. WOLFF** (Colombie) n'est pas satisfait du temps trop court alloué à l'examen de certaines grandes questions; ainsi l'examen de la question des activités opérationnelles ne saurait être occulté, et il espère que le Président tiendra compte de la nécessité d'une complète transparence des débats. Le Groupe des 77 avait proposé que le débat soit prolongé jusqu'au vendredi 7 décembre, et non pas simplement jusqu'au 5 décembre. S'agissant de l'état d'avancement de la documentation, l'intervenant déplore que les documents ne soient pas disponibles en temps utile et demande qu'une semaine au moins soit consacrée à l'examen des documents pertinents et qu'il y ait là une norme du travail de la Commission.

33. Le **PRESIDENT** assure la Commission de son souci de faire en sorte que les débats soient aussi transparents que possible. Le 4 décembre étant un mardi et non un jeudi, il devrait être possible de prolonger le débat. S'agissant de la documentation, il se pose des difficultés qui sont parfois techniques, mais il apparaît aussi d'autres difficultés qu'il est malaisé de prévoir actuellement et, en pareil cas, le secrétariat de la Commission servira d'intermédiaire avec les services responsables s'il faut des précisions. Il rappelle que le Groupe des 77 a demandé que la Commission dispose de temps supplémentaire pour examiner les points 84 et 148, et le secrétariat a proposé une séance supplémentaire pour le point 148, ce qui est probablement acceptable.

34. **M. TURIANSKIY** (République socialiste soviétique d'Ukraine), se référant au point 12 1) indique qu'une mission des Nations Unies s'est rendue sur le territoire touché par les effets de la catastrophe de Tchernobyl afin de recueillir des informations pour l'établissement d'un rapport du Secrétaire général et que selon le chef de cette mission, ce rapport devrait être prêt vers la mi-novembre; le point 12 1) pourrait être examiné alors.

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

35. **M. AHMED** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) rappelle les événements importants qui ont modifié tout récemment la scène politique et économique internationale, et malgré leur diversité, une origine commune : un système qui n'assure pas l'égalité des chances et la justice est tôt ou tard condamné.

(M. Ahmed)

36. Sur le plan économique, l'accord sur la Stratégie internationale du développement pour les années 90 prouve la détermination de la communauté internationale de relever les défis économiques d'une ère nouvelle. La Déclaration adoptée lors du Sommet mondial pour les enfants est une autre preuve de la volonté de coopération pour faire face à des problèmes qui exigent des solutions nouvelles.

37. En effet, la crise du Golfe est source de préoccupations et d'incertitudes même à court terme. Quel que soit le scénario que l'on retienne - prix du baril de pétrole aux alentours de 30-32 dollars et absence de conflit armé par exemple - il faut s'attendre à des conséquences graves : la croissance globale de la production mondiale ne devrait pas dépasser 1 %, soit le taux de développement le plus faible depuis 1982 et le commerce mondial verra sans doute sa progression annuelle ramenée à 5 % (contre 7 % en 1989).

38. Dans les pays développés à économie de marché, la croissance ne serait que de 2 % en 1991, alors qu'il avait été prévu qu'elle serait d'environ 3 %, le chômage augmentera de 0,6 % et l'inflation de 1 %. Ces pays sont en général mieux préparés que d'autres pour absorber le choc du renchérissement du pétrole. Ils ont amélioré les rendements énergétiques de leur économie et disposent d'importantes réserves stratégiques dont il conviendrait peut-être qu'une partie soit écoulée sur le marché pour stabiliser ce dernier.

39. Les pays d'Europe orientale seront sévèrement touchés par la crise. Par suite de la suppression de la zone rouble, ils devront régler leurs factures pétrolières en devises fortes. Le déficit commercial de ces pays - Union soviétique non comprise - devrait s'aggraver de 3 milliards de dollars en 1990 et de 9 milliards de dollars en 1991. De son côté, l'URSS améliorera sa balance commerciale de 10 milliards de dollars en 1990 et 27 milliards de dollars en 1991. Pris dans leur ensemble, ces pays devraient connaître une baisse de 5 % de leur production en 1990 et une stagnation en 1991.

40. En ce qui concerne les pays en développement, leur taux de croissance ne dépassera sans doute pas les 2 % en 1990 et pourrait s'améliorer légèrement en 1991 (et atteindre 3,8 %). En Amérique latine la production pourrait baisser de 1 % en 1990 et se traduire par une diminution du revenu par habitant. En Asie occidentale, la production ne risque guère d'augmenter en 1990, contrairement à ce qui avait été prévu, et n'enregistrera qu'un taux de progression de 2 % environ en 1991. Le ralentissement sera probablement moins prononcé en Asie du Sud et de l'Est et la région dans son ensemble pourrait parvenir à une croissance de quelque 5 % en 1990 et en 1991. En Afrique, le taux de croissance moyen devrait s'améliorer légèrement et se situer à 3 % en 1990, mais retomber vraisemblablement à 2,5 % en 1991. Il est difficile d'évaluer l'incidence globale du renchérissement du pétrole sur l'ensemble de la région qui compte des pays exportateurs et des pays importateurs de pétrole. En tout état de cause, le revenu par habitant continuera à diminuer dans l'ensemble du continent africain.

41. Les pays exportateurs de pétrole amélioreront leur balance des paiements de 53 milliards de dollars en 1990 et de 133 milliards de dollars en 1991. La balance commerciale des pays en développement importateurs s'alourdira de quelque

(M. Ahmed)

17 milliards de dollars en 1990 et de 42 milliards de dollars en 1991. Pour ces pays, le nouveau choc pétrolier aura des répercussions très graves, car la plupart d'entre eux sont pratiquement incapables d'absorber la hausse des prix pétroliers sans restreindre considérablement leurs importations et leur production. Ces pays ont en outre de graves problèmes d'endettement, et ne disposent que de peu de réserves. De surcroît, si l'économie mondiale connaît une récession, leurs exportations en pâtiront, la hausse des taux d'intérêt aggravera leurs difficultés et il en résultera des conséquences catastrophiques sur le plan de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition surtout dans les pays les moins avancés.

42. Autres conséquences de la crise du Golfe : de nombreux travailleurs étrangers ont été déplacés et leurs pays d'origine doivent maintenant les réabsorber. En outre des courants commerciaux bouleversés : les pays de la région, divers pays africains et asiatiques et les principaux partenaires commerciaux de l'Iraq et du Koweït ont été directement affectés en ce qui concerne les transferts de fonds et les recettes d'exportation.

43. Une action internationale immédiate s'impose. Il faut s'occuper tout d'abord des victimes innocentes de ce conflit, notamment des travailleurs étrangers et de leur famille, et à cet effet prévoir des mécanismes permettant de les dédommager des pertes qu'ils ont subies. Il faut ensuite mettre au point un programme international d'assistance financière et de soulagement de la dette applicable aux pays les plus sérieusement touchés par la crise. Certes, les premières mesures annoncées par plusieurs gouvernements, par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont bienvenues, mais on peut craindre qu'elles soient insuffisantes. Il conviendrait d'étudier de près la mise au point par la Banque mondiale et le FMI de facilités permettant aux pays les plus gravement touchés d'obtenir rapidement une aide assortie de conditions très favorables et adaptée à leur situation difficile. Il faudrait également donner aux programmes d'ajustement de nombreux pays une plus grande souplesse pour faire face aux nouveaux défis.

44. La crise du Golfe aggrave nombre des grands problèmes dont souffre depuis longtemps l'économie internationale, et en premier lieu, le problème de l'endettement; à ce sujet il faut rappeler que les pays en développement ont remboursé depuis 1983 plus de 200 milliards de dollars et continuent à voir la charge de leur dette augmenter; celle-ci pourrait atteindre 1,2 milliard de dollars en 1990. Les mesures prises à ce jour n'ont pas suffi à réduire sensiblement le problème. Le système financier international continue de souffrir de l'instabilité des taux de change des prix des matières premières et la mise au point d'un système de relations commerciales s'est avérée de plus en plus difficile lors des Négociations d'Uruguay. Le système du GATT est même menacé par l'érosion du multilatéralisme. Enfin, dans le domaine de l'énergie, l'extraordinaire instabilité des marchés a découragé tout investissement à long terme.

45. La crise du Golfe aura un effet salutaire dans la mesure où l'on est désormais convaincu qu'il faut régler une fois pour toutes ces problèmes. Tout d'abord, il faut de la part de la communauté internationale un engagement net en faveur d'une gestion multilatérale de l'économie mondiale apte à promouvoir les conditions de la

(M. Ahmed)

stabilité et de la croissance. A cet effet, il faudra recourir davantage à l'ONU et notamment au Conseil économique et social pour régler les problèmes relatifs à la coordination des politiques macro-économiques, à la lutte contre le sous-développement et la pauvreté et à la protection de l'environnement. Il faut pour cela un système ouvert d'échanges multilatéraux qui assure la participation de tous les pays, sur un pied d'égalité, au commerce mondial. Il importe que des arrangements institutionnels efficaces stoppent une évolution dangereuse vers la fragmentation du système en blocs commerciaux.

46. Dans les domaines financier et monétaire, il faudra régler une fois pour toutes le problème de l'endettement. Les solutions devront être assez radicales pour que les pays actuellement endettés puissent faire redémarrer leur économie. Les mesures d'annulation de la dette, convenues à la Conférence de Paris, devront être appliquées pour les pays les moins avancés. De leur côté, les pays endettés devront mener une politique soutenue de réformes économiques.

47. En outre, la communauté internationale devra s'efforcer d'assurer la stabilité des taux de change et d'exercer un contrôle international plus strict sur la création et la distribution de liquidités, afin de répondre aux besoins de l'économie mondiale. Il faudra que les mécanismes internationaux de surveillance et de suivi soient renforcés et jouent de façon plus équilibrée pour éviter toute distorsion dans les affectations des ressources mondiales en capitaux. A cet effet, la capacité d'intermédiation d'institutions financières comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement devra être sérieusement renforcée.

48. De leur côté, les pays en développement devront créer des conditions stables et favorables pour s'assurer des entrées de capitaux et attirer les investissements. Il devront développer leur secteur financier et mobiliser l'épargne intérieure pour relancer la croissance de leur économie. Le Département des affaires économiques et sociales internationales mène une action avec des établissements d'épargne et de crédit de différents pays pour parvenir à ces objectifs.

49. La crise du Golfe a par ailleurs montré l'importance de l'énergie dans le monde moderne. Les crises antérieures n'avaient que peu développé, malgré leurs conséquences néfastes, la coopération internationale dans ce domaine. En outre, l'effondrement des prix du pétrole en 1986 a freiné les investissements dans la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques. Il est temps que la communauté internationale se rende compte qu'elle ne peut plus négliger ce domaine fondamental et qu'elle jette les bases d'une gestion et d'une mise en valeur à long terme des ressources énergétiques mondiales, pour le bien de tous les pays.

50. Le rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/45/274-E/1990/73) définit un programme d'action en la matière. Il convient à cet égard d'étudier sérieusement la mise en place d'un mécanisme de financement de la prospection et de mise en valeur du pétrole et du gaz, susceptible de mobiliser des ressources publiques et privées.

(M. Ahmed)

51. Un autre problème grave est l'évolution négative des courants de l'aide publique au développement. Cette aide est indispensable aux pays les moins avancés et autres pays à faible revenu et les engagements pris lors de la récente Conférence de Paris doivent être tenus sans tarder. Le monde moderne est en effet un monde d'interdépendance et il n'est pas de pays, riche ou pauvre, dont le sort ne soit pas lié à celui des autres pays. D'où la nécessité de combattre la pauvreté sur tous les fronts. Le rapport soumis à la Commission sur ce sujet (A/45/398) passe en revue l'oeuvre réalisée au sein du système des Nations Unies dans ce domaine et souligne que la pauvreté ne peut pas être éliminée dans un environnement de stagnation économique, pas plus qu'elle ne saurait être résolue par simple apport de ressources supplémentaires. Il appartient aux gouvernements de concevoir des politiques qui permettent de développer pleinement le potentiel humain de leur pays, d'encourager l'initiative privée et par là d'assurer une croissance autonome de l'économie. M. Ahmed rappelle à cet égard les rapports du Secrétaire général concernant la mise en valeur des ressources humaines (A/45/451) et le rôle des entrepreneurs nationaux dans le développement économique (A/45/292).

52. Le problème de la pauvreté est intimement lié à celui de l'accroissement de la population et de la dégradation de l'environnement. Certes, certains pays en développement ont déjà ralenti leur croissance démographique mais la situation continue d'être préoccupante dans les pays les plus pauvres, en Afrique notamment. A ces problèmes se sont ajoutés récemment les problèmes du vieillissement et du rôle des femmes dans la société.

53. La protection de l'environnement et ses rapports avec le développement ont pris une importance primordiale. Toute politique économique et sociale doit comporter désormais une composante écologique. Il faut concilier ces deux activités afin d'assurer un mode de croissance viable. Dans ce domaine aussi la coopération économique est indispensable. Les pays en développement ont souffert de nombreuses catastrophes écologiques. Le développement leur semble être la seule solution. De nouvelles ressources et de nouvelles techniques leur sont nécessaires à cet effet. Les efforts menés dans ce domaine devraient être la base du grand débat que constituera la Conférence sur l'environnement et le développement prévue pour 1992.

54. Tels sont, à un moment crucial de l'histoire de l'humanité, les grands problèmes que la communauté internationale se doit de résoudre.

DEBAT GENERAL

55. M. KUKLINSKI (Pologne) constate que les nations montrent à nouveau qu'elles peuvent parvenir à une unité d'objectifs et d'engagement, dépassant leurs antagonismes. Un consensus commence à se dégager dans le domaine du développement économique et social. Les pays prouvent qu'ils sont capables de revitaliser les échanges économiques sur la base des valeurs redécouvertes de l'entreprise, de la productivité et de la responsabilité.

(M. Kuklinski, Pologne)

56. Les démocraties d'Europe centrale et orientale nouvellement réétablies contribuent pour leur part à fortifier l'interdépendance des nations. Mais les graves problèmes de la pauvreté, de la faim, de la dette extérieure et de la dégradation de l'environnement, dont l'élimination demeure une gageure pour l'humanité et pour l'ONU, entravent toujours le développement.

57. De l'avis de la délégation polonaise, cinq facteurs jouent un rôle clef dans la structure et le fonctionnement de l'économie mondiale : les changements dans la répartition des régions les plus dynamiques; la dépendance à l'égard du pétrole, problème constant pour tous les pays, y compris la Pologne, comme le montrent les récents événements du golfe Persique; le problème de la dette extérieure, qui entrave le développement de l'économie mondiale; l'ajustement social aux changements structurels nés de la révolution technologique dans les pays avancés - il s'agit là de savoir comment assurer un développement socialement supportable -; et la dégradation continue de l'environnement. La plupart de ces phénomènes ont déjà été examinés par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, de même que par le Conseil économique et social. Toutefois, leur intégration dans la coopération internationale exige une analyse globale et pragmatique qui devrait permettre d'identifier les schémas actuels et prospectifs en matière d'avantage comparatif, afin de faciliter les réajustements.

58. La consolidation des approches pragmatiques et constructives de la coopération en matière de développement et la recherche d'un consensus dans ce domaine, mises en évidence à la Conférence de Paris sur les PMA, augurent bien du succès d'une telle analyse. Lorsque les divergences idéologiques et politiques s'effacent et que la majorité des Etats s'unit dans l'intérêt de la paix, les problèmes sociaux et économiques prennent plus de relief.

59. L'ONU devrait, dans ce contexte, s'efforcer d'empêcher que les tensions économiques entre le Nord et le Sud ne rétablissent un climat de tension politique. La gravité du problème de la dette extérieure a incité la communauté internationale à réexaminer la nécessité d'élaborer une politique socio-économique à long terme. Il faudrait, dans ce cadre, aider les pays gravement endettés, notamment ceux à revenu intermédiaire. Pour rééquilibrer la balance des paiements de ces pays, il faut réduire la charge de leur dette extérieure. La Pologne sait par expérience que si une politique d'ajustement ne s'accompagne pas d'une telle réduction, l'impact de la politique économique du pays et des mesures d'austérité demeure limité.

60. La protection de l'environnement constitue généralement l'un des principaux volets des programmes de développement socio-économique. Elle exige une étroite collaboration entre les gouvernements, l'action résolue des organisations internationales et la participation des populations. La Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement devrait permettre de concilier les exigences de la protection de l'environnement et de la croissance économique, de mettre en place un cadre institutionnel global pour la protection de l'environnement et d'élaborer éventuellement une charte des droits et devoirs écologiques des Etats. La Pologne porte un vif intérêt à cette question et est prête à y apporter une contribution active, considérant qu'il s'agit d'un problème prioritaire et qu'une coopération internationale, et notamment régionale, devrait donner des résultats tangibles.

(M. Kuklinski, Pologne)

61. Toute politique exige discipline et efficacité; il faudrait donc rationaliser la structure organisationnelle de l'ONU afin de renforcer l'impact de ses activités au niveau des régions, notamment par le biais des commissions régionales. Le facteur régional joue un rôle de plus en plus important dans les relations économiques mondiales. En effet, les questions d'ordre mondial et national ne peuvent être pleinement appréhendées en dehors de leur cadre régional. La Pologne attache une très grande importance à la coopération dans la région de l'Europe et son entrée dans la Communauté économique européenne demeure un objectif primordial; pays profondément enraciné dans l'unité de la culture et de la civilisation européennes, elle a beaucoup souffert de la division de l'Europe; c'est pourquoi la société polonaise dans son ensemble appuie résolument le processus d'unification européenne.

62. La faillite du socialisme en tant qu'entité sociopolitique et économique et que mode de vie a, en Europe centrale et orientale, ouvert la voie à la mise en place d'un système fondé sur la démocratie parlementaire, l'économie de marché, la protection de l'environnement et la création d'infrastructures techniques modernes. La compatibilité de ces quatre aspects est un préalable de l'unité du continent européen à la veille du XX^e siècle.

63. Si la Pologne se réjouit de la disparition des rideaux de fer et des murs en Europe, elle est toutefois consciente du fait que les divisions de la guerre froide pourraient être remplacées par une nouvelle division économique entre pays riches et pays pauvres, situation qui menacerait non seulement le développement, mais également la stabilité de la région. Il importe donc de conjuguer des efforts pour écarter cette menace.

64. La Pologne a plus de difficulté à transformer ses structures économiques et sociales que ses structures politiques car le passage d'une économie planifiée à une économie de marché est une tâche complexe. La création d'une économie de marché exige que l'Etat mette au point une série d'instruments visant à promouvoir des politiques économiques, sociales et financières. L'application du programme Balcerowicz, qui s'inspire de la philosophie du FMI, n'est qu'une première étape vers l'introduction de l'économie de marché en Pologne. Mais cette nouvelle politique a déjà permis d'éliminer l'hyperinflation et les pénuries et de stabiliser le taux de change du zloty. Plusieurs lois antitrust et concernant la privatisation ont été promulguées. Toutefois, en raison de la baisse de la production et de l'augmentation du chômage, de même que d'une baisse des revenus plus importante que prévu, le processus de reprise n'a pas encore commencé. La privatisation des entreprises industrielles est une tâche immense qui exige des apports financiers étrangers importants.

65. Un autre facteur clef a trait à l'attitude de la société, qui devrait jouer un rôle moteur dans la mise au point des nouvelles structures d'une économie de marché. La nation polonaise doit modifier ses comportements et s'inspirer de la psychologie des sociétés compétitives où l'effort individuel est largement récompensé; elle doit adopter des approches novatrices dans tous les domaines et manifester un esprit d'entreprise. L'individualité polonaise doit se libérer des

(M. Kuklinski, Pologne)

pressions du collectivisme; entre égalité sociale et efficacité, il faut choisir l'efficacité, bien sûr, dans le cadre social accepté par la pratique des sociétés modernes.

66. La Pologne des années 90 rejette les schémas économiques rigides et obsolètes du socialisme et sa politique d'investissement inefficace. Elle s'efforce maintenant de relever le défi le plus redoutable de son histoire, à savoir sa transformation économique. Elle a besoin, pour mettre en place une infrastructure de marché, du soutien urgent des pays industrialisés, de même que pour coordonner les changements politiques, économiques et sociaux. Après une période de transition pénible, on notera une reprise économique dans les pays d'Europe centrale et orientale. A long terme, celle-ci aura un effet stabilisateur sur l'économie mondiale dans son ensemble et, partant, sur le développement économique des pays en développement.

67. L'économie mondiale devient en fait une entité indivisible qui ne peut prospérer si l'une de ses parties constituantes ne repose pas sur une base économique saine. L'intervenant propose donc d'effectuer une étude sur les facteurs clefs du développement qui déterminent l'avenir de l'économie mondiale, dans le cadre des Deuxième et Troisième Commissions, en collaboration avec le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires; une telle étude permettrait peut-être de formuler une série de conclusions sur de nouveaux mécanismes internationaux afin d'éviter les menaces au développement et de tirer parti des complémentarités existantes. Cette tâche pourrait être confiée au Comité de la planification du développement, et les résultats seraient examinés par le Conseil économique et social, à une session spéciale de haut niveau; les recommandations seraient ensuite soumises à l'Assemblée générale.

68. M. Kuklinski espère que cette proposition sera examinée comme il convient et encouragera l'adoption d'approches novatrices concernant l'amélioration de la condition humaine.

69. Le PRESIDENT dit qu'il a pris note de la proposition de la délégation polonaise et qu'il en sera dûment tenu compte.

70. M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77, rappelle que la situation économique et sociale des pays en développement a continué à se détériorer en 1989 et 1990, et que le Groupe des 77 a manifesté à plusieurs reprises sa préoccupation, notamment dans la Déclaration des ministres des relations extérieures, adoptée le 3 octobre 1990 à New York.

71. Cette déclaration souligne la nécessité d'appliquer sans tarder tous les accords conclus en matière de coopération économique internationale au cours de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment d'utiliser la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement comme moyen de surmonter définitivement le retard économique et social des pays en développement, y supprimer la pauvreté et la faim et y améliorer la qualité des ressources humaines.

(M. Navajas Mogro, Bolivie)

72. Le Groupe des 77 admet que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe d'agir au premier chef. Toutefois, le monde moderne est de plus en plus interdépendant, les marchés s'internationalisent et il ne saurait y avoir de développement sans coopération internationale. Il faut donc que la communauté mondiale s'attache à inverser le plus rapidement possible le flux net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés, en réglant durablement le problème de la dette et en freinant les politiques protectionnistes discriminatoires des pays développés.

73. Le Groupe des 77 estime donc nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour réduire de façon sensible le montant de la dette de tous les pays débiteurs et pour éviter que le problème de l'endettement ne s'aggrave et ne se répande. Il en appelle aux pays développés pour qu'ils intensifient leur aide au développement, et voit dans les Négociations d'Uruguay la possibilité de mettre en place un système ouvert, dynamique et fiable d'échanges multilatéraux.

74. L'intervenant souligne par ailleurs que la relance de la croissance économique des pays en développement est fonction de leur niveau d'industrialisation et souhaite qu'une action soit menée pour leur fournir des ressources financières et ouvrir les marchés des pays développés à leurs exportations industrielles.

75. La situation économique mondiale au début des années 90 est différente de ce qu'elle était 10 ans auparavant. Les changements profonds intervenus en Europe orientale et le processus d'intégration que l'on y constate risquent, selon le Groupe des 77, de se traduire par une marginalisation accrue des pays en développement, dans les domaines financier, commercial et technologique. Les conséquences en seraient des plus graves pour le niveau de vie de plus de 80 % de la population mondiale.

76. C'est pourquoi il importe plus que jamais d'améliorer les niveaux de compétitivité des pays en développement et à ce effet d'assurer un transfert effectif des technologies et de lancer des programmes conjoints de recherche-développement pour que ces pays aient accès aux technologies nouvelles.

77. La communauté internationale prend de plus en plus conscience des problèmes d'environnement et de développement. Les pays développés, dont les normes de production et de consommation ont été une source de la dégradation de l'environnement, doivent aider les pays en développement à résoudre ces problèmes. Le Groupe des 77 a déjà souligné à maintes reprises l'importance de la coopération internationale; l'intervenant rappelle à ce sujet la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, dont l'application sera la condition du succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

78. Un autre problème qui a pris de l'importance ces dernières années est celui de la production, de la consommation et du trafic de drogues et de substances psychotropes. Pays consommateurs et pays producteurs se partagent les responsabilités dans ce domaine.. Des mesures sont à prendre pour réduire et éliminer la demande dans les pays consommateurs et pour lancer des programmes de substitution des cultures dans les pays producteurs.

(M. Navajas Mogro, Bolivie)

79. Enfin, dans le domaine de l'énergie, il faudrait étudier tous les moyens d'éviter les incidences négatives des fluctuations des prix du pétrole. Un effort doit être fourni en ce qui concerne la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, conformément aux principes du Programme d'action de Nairobi.

80. Le Groupe des 77 participera sans réserve à toutes les délibérations de la Commission sur ces problèmes et à tous les efforts qui seront déployés pour les résoudre.

La séance est levée à 13 heures.